



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-02

Séance du 12 février 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le jeudi douze février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le quatre février, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 23

Ayant pris part à la
délibération : 29

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Eric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Monsieur Jean-François COMBELLES donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Françoise HOULES donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Henri VIAULES, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Pascal THIERY, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Madame Christiane ENJALBERT, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Nathalie FABRE, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX

Objet de la délibération : Débat annuel 2025-2026 sur la politique locale de l'urbanisme

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le débat annuel sur l'urbanisme est une obligation issue de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite ALUR).

L'objectif est de permettre un débat ouvert où chaque représentant des Communes membres peut s'exprimer.

Un bilan de l'activité ADS 2025 est présenté ainsi qu'un point rapide sur l'urbanisme opérationnel et sur le bilan en terme de planification. Il est ensuite fait état des dernières évolutions législatives relative à la loi de simplification de l'urbanisme de novembre 2025.

Un échange a lieu sur les évolutions nécessaires du PLUI en terme de procédures, d'attendus et de calendrier au regard des dernières évolutions législatives et des besoins du territoire.

Le Conseil prend acte des temporalités des procédures d'évolution du PLUI à lancer en 2026, notamment au regard des enjeux du territoire, des dernières évolutions législatives et du calendrier de révision du SCoT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de prendre acte de la tenue du débat annuel 2025-2026 sur la politique locale de l'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX